



## Communiqué de presse

Montpellier, le 29 novembre 2024

Le recours à des prestations intellectuelles confiées à des cabinets de conseil par la commune de Toulouse

### **Une enquête citoyenne**

En 2023, les citoyens ont proposé à la CRC Occitanie d'engager une enquête sur le thème « du recours par les collectivités territoriales aux prestations intellectuelles délivrées par des cabinets privés de conseil ». Ce rapport, portant sur la commune de Toulouse, s'inscrit dans le cadre de la publication d'une quinzaine de rapports établis par quatre chambres régionales des comptes (Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

### **Un recours aux prestations intellectuelles des cabinets de conseil n'impactant pas significativement la situation financière de la commune**

Au cours de la période d'instruction 2019-2023, la commune de Toulouse a eu recours à 235 prestations intellectuelles auprès de 234 prestataires différents pour un montant total de 13,8 M€. Si leur volume ne constitue pas un enjeu financier (0,4% des dépenses cumulées sur la période), ces dépenses portent, de par leur nature, sur des sujets structurants ou à tout le moins d'importance pour la commune.

Dans près de la moitié des cas de recours, ces études sont commandées en raison d'une obligation légale.

### **Des études confiées à de petites entreprises privées locales**

Les études sont confiées majoritairement à des petites entreprises privées haut-garonnaises, malgré une offre de service diversifiée sur le plan national. Cette situation de position dominante d'entreprises haut-garonnaises parmi les cabinets conseils de la métropole présente plusieurs risques, dont ceux d'une dépendance excessive à des sociétés de conseil locales et d'une exclusion d'experts nationaux. Les acteurs publics en matière de conseil, nombreux au sein du territoire métropolitain (société publique locale, société d'économie mixte, agence...), sont pour leur part peu sollicités et représentent moins de 1 % des prestataires retenus.

## **Un accompagnement de ces achats de prestations non standardisées à renforcer**

La commande des prestations de conseil peut être améliorée pour mieux répondre aux exigences particulières de ces achats « sur-mesure » notamment en matière d’encadrement des achats de faible montant afin d’élargir le nombre de candidats potentiels. L’organisation actuelle devra s’accompagner d’un pilotage centralisé de ces dépenses et d’un dispositif d’accord préalable à tout recours à des cabinets de conseil.

La commune se donne pour objectif d’encadrer et limiter le recours aux cabinets extérieurs.

-----

N’hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.

-----



**Contacts presse : [occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr](mailto:occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr)**

**T +33 4 34 22 73 00**

Eric Morel [eric.morel@crtc.ccomptes.fr](mailto:eric.morel@crtc.ccomptes.fr)

Caroline Froelig [caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr](mailto:caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr)

Ferdaos Fassih [ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr](mailto:ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr)

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

